



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équarrissage

Question écrite n° 69176

Texte de la question

M. Michel Raison appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la décision de la commission européenne du 14 décembre 2004 concernant les taxes sur les achats de viande et le financement du service public de l'équarrissage mis en place en 1997. La Commission a considéré que le financement public de ce service d'élimination des déchets à risque des éleveurs et des abatteurs était compatible avec l'article 88 du traité instituant la Communauté européenne. Toutefois, elle a exigé la restitution des aides implicitement octroyées aux personnes exonérées de taxes sur les achats de viande entre 1997 et 2002. Le gouvernement français a engagé des négociations pour que soit abandonnée cette exigence qui soulève des difficultés juridiques et pratiques. Aussi, il le remercie de lui indiquer l'état d'avancement de ces pourparlers.

Texte de la réponse

Par sa décision du 14 décembre 2004, la Commission a notamment posé comme condition à la validation du dispositif de financement du service public de l'équarrissage la restitution de l'aide octroyée sous forme d'exonération de taxe sur les achats de viandes aux entreprises de boucherie ayant réalisé un chiffre d'affaires inférieur à un certain seuil. Mesurant l'impact économique qu'emporterait une telle restitution sur le secteur concerné, le Gouvernement a entrepris des démarches auprès de la Commission pour obtenir la reconsidération de cette condition. Toutes les difficultés, tant techniques que juridiques, lui paraissant de nature à justifier que la mise en oeuvre de cette condition ne puisse être exigée ont été exposées aux services compétents de la Commission avec lesquels les échanges se poursuivent.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69176

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6534

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7861